



CLUBS ATTENTION !



Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février.

Pour cette saison, la date effective de changement est le **samedi 5 Novembre 2022**.

RAPPEL !!!!

- Pour modifier une rencontre, les clubs sont priés d'utiliser Footclubs (demande de modification) ou le bordereau en ligne sur le site du district. Les documents doivent être validés par les 2 clubs.
- Bien vérifier que les transmissions de vos FMI ont été faites le dimanche soir 20 heures.
- Pour toutes demandes, les clubs doivent **OBLIGATOIREMENT** envoyer leurs mails sur la messagerie du District : district@ain.fff.fr (et non directement sur les messageries des commissions).

TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 1^{er} relevé de la saison 2022/2023 des clubs arrêté au 31 Octobre 2022 a été envoyé à tous les trésoriers le mercredi 2 novembre 2022.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 21 Novembre 2022.

ATTENTION !

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Bourg Sud
Bourg Turc ACCFT
Chazey Bons
Leyment



Clubs absents à l'AG du District du Samedi 29 Octobre 2022 à Attignat

Les clubs ci-dessous sont amendés selon les tarifs en vigueur :

- Ambronay (526649) : 66 €
- Belley CS (504266) : 100 €
- Bettant (523207) : 66 €
- Bourg en Bresse Péronnas 01 (504281) : 100 €
- Bourg Turc ACCFT (561241) : 66 €
- Bresse Nord (582674) : 100 €
- Buyatin (553706) : 100 €
- Colomieu (531222) : 66 €
- Cormoranche (504647) : 66 €
- Culoz Grand Colombier (552893) : 100 €
- Haut Revermont (547569) : 66 €
- Montluel (560321) : 66 €
- Oyonnax ASP (529716) : 100 €
- Oyonnax ATT (542552) : 100 €
- Peyrieu Brens (536387) : 0 €
- Plaine de l'Ain (561130) : 100 €
- Rives de l'Ain (560936) : 100 €
- Salazie (561061) : 66 €
- St Marcel (547503) : 66 €
- Vaux en Bugy (520588) : 100 €

Clubs représentés par un autre club :

- Anglefort (526650) représenté par le FC Artemare : 33 €
- Injoux Génissiat (540422) représentant par le FC Valserine : 33 €

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 02.11.2022

Présents : Grégory BESSET, Lahssane BOUMRA, Pierre HERMANN, Romain JARJAVAL, Ibrahima KONTE, Hamid TOUZANI.

Excusés : Loïc CHABAUD, Pierre FAVIER, Olivier GUICHERD, Thierry JANODY, Abdeltif KRIMOU, Guillaume STRIPPOLI (Visio).

Assiste : Alexis CURT.

CERTIFICATS MEDICAUX

FLEURY Frédéric : Certificat pour son absence du 30.10.2022.

ROBERT Oriane : Certificat de contre-indication à l'arbitrage du 24.10.2022 au 07.12.2022.

COURRIERS ARBITRES

BOUBHIB Mourad : courrier reçu. Réponse faite.

COURRIERS CLUBS

A S ATTIGNAT : courrier reçu. Réponse faite.

S C MILLE ETANGS : courrier reçu. Réponse faite.

C S BELLEY : courrier reçu. Réponse faite.

OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 : demande d'arbitre officiel. Désignation faite.

F C SERRIERES VILLEBOIS : comportement d'un arbitre.

DIVERS

LA COMMISSION ADRESSE SES FELICITATIONS AUX 23 CANDIDATS QUI ONT REUSSI L'EXAMEN LORS DE LA FORMATION INITIALE D'ARBITRE.

RAPPEL : LES ARBITRES SONT SOUMIS A UN DEVOIR DE RESERVE CONCERNANT LES PRESTATIONS DE LEURS COLLEGUES.

SUITE A L'ATTITUDE INCORRECTE D'UN ARBITRE VIS-A-VIS DE L'UN DE SES COLLEGUES, LA COMMISSION A DECIDE DE LE SANCTIONNER CONFORMEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

RESERVE TECHNIQUE

ERRATUM

Présents : MM HERMANN, JARJAVAL, TOUZANI

Dossier n° 3

Match n° 25061689 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022

Réserve déposée par le club de CS LAGNIEU.

La Commission des Arbitres jugeant en première instance.

Vu l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF,

Vu le rapport complémentaire de l'arbitre,

Dit la réserve recevable sur le fond.

Dit la réserve irrecevable sur la forme.

Vu le climat délétère qui a régné tout au long de la rencontre.

Vu que la réserve n'a pas été déposée au bon moment.

Vu qu'il n'y a aucune incidence sur le score final.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation et à la Commission des Règlements.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur le mois de Janvier ou Février. (Présence obligatoire sur 3 jours)

- Les dates seront communiquées courant Novembre afin de pouvoir effectuer les inscriptions.

Ces dernières seront à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature :
<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une dernière formation aura lieu durant le mois de Novembre ou Décembre, sur le club de l'US DOMBES (date communiquée courant Novembre)

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL Article 59 des règlements généraux

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc.... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours »

Réunion du 2 Novembre 2022

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY

Excusés : MM PELLET, BACONNET

Courrier :

- de Foot Trois Rivières portant réclamation contre St Marcel 1 – match n° 25317104 – Coupe des Groupements

Dossier n° 46

Match n° 25064624 : Plastics Vallée 2 / Fo Bourg 1 – U18 D2 poule B – du 29/10/2022

Courrier du club du Fo Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Plastics Vallée 2 : 3 buts / 3 points

Fo Bourg 1 : 0 but / - 1 point

Le club du Fo Bourg est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 47

Courrier du Fo Bourg annonçant le forfait général de son équipe 2 seniors évoluant en D3 poule C.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club du Fo Bourg est redevable de la somme de 172 €uros au District.

Dossier n° 34

Match n° 25064642 : Ambérieu FC 1 / Fareins Saône Vallée 1 – U18 D3 poule D – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr BONELLI Ludovic ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr BONELLI Ludovic ne possède pas de licence au club de Fareins Saône Vallée.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Fareins Saône Valle d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 48

Match n° 24708698 : Mille Etangs 1 / St Marcel FC 1 – Seniors D4 poule C – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr VEAUX Damien ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr VEAUX Damien ne possède pas de licence au club de St Marcel.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de St Marcel d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 49

Match n° 24595341 : Foot 3 Rivières 1 / Serrières Villebois 1 – Seniors D3 poule A – du 23/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que le délégué Mr MARET Cyril ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr MARET Cyril ne possède pas de licence au club de Foot 3 Rivières.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Foot 3 Rivières d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 50

Match n° 24708569 : Serrières Villebois 2 / Chazey Bons 1 – Seniors D4 poule B – du 23/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr CHERCHARI Patrick ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr CHERCHARI Parick ne possède pas de licence au club de Serrières Villebois.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Serrières Villebois d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 51

Match n° 25134329 : Sermoyer 1 / Chevroux 2 – Seniors D5 poule G – du 23/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre Mr SCOTTO Romain ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr SCOTTO Romain ne possède pas de licence au club de Sermoyer.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Sermoyer d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 52

Match n° 25064678 : Viriat 2 / Ol. Sud Revermont 1 – U18 D3 poule F – du 22/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr CUSANT Philippe ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr CUSANT Philippe ne possède pas de licence au club d'Ol. Sud Revermont.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club d'Ol. Sud Revermont d'une amende de 35 €uros pour participation des officiels non licenciés à une rencontre.

Dossier n° 53

Match n° 25064877 : Côtère Luenaz 1 / Le Mas Rillier 2 – U18 D4 poule G – du 22/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr DACHIS Thibaut ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr DACHIS Thibaut ne possède pas de licence au club du Mas Rillier.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club du Mas Rillier d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 54

Match n° 25064891 : Serrières Villebois 1 / CS Belley 2 – U18 D4 poule H – du 22/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr PEETERS Christian ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr PEETERS Christian ne possède pas de licence au club de CS Belley.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de CS Belley d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 55

Match n° 25134198 : Mille Etangs 2 / Foot 3 Rivières 2 – Seniors D5 poule C – du 23/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr BAS Alex ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr BAS Alex ne possède pas de licence au club de Foot 3 Rivières.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Foot 3 Rivières d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 56

Match n° 25061689 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022

Le club du CS Lagnieu est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier consécutif à une réserve technique.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 2 novembre 2022

Courriers :

Manziat Fc : modification rencontre D2 poule A du 6 novembre.

Bourg Sud : accord pour modification rencontre D2 poule A du 6 novembre.

Bresse Dombes Js : rencontres D3 poule B et D5 poule C du 6 novembre au **stade municipal de St PAUL de VARAX**.

Misérioux Trévoux As : problème horaire rencontre D1 du 6 novembre demande footclubs – corrigé

Thoissey Esvs : rencontre D2 poule B du 6 novembre au **stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHALARONNE**.

Veyle Vx Jonc Fc : rencontre D4 poule C du 6 novembre à **14h30**.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février. Pour cette saison, la date effective de changement est le samedi 5 Novembre 2022.

Modifications rencontres :

Compétition :	D2	Poule :	A	N° match :	24565085
Rencontre :	Manziat Fc 1 – Bourg Sud 2				
Initialement prévu	06/11/2022	Heure :	14h30	Terrain :	Stade de La Chassagne à MANZIAT
Aura lieu le :	<u>05/11/2022</u>	Heure :	<u>20h00</u>	Terrain :	Stade de La Chassagne à MANZIAT
Commentaire :	Demande de modification de rencontre validée par les 2 clubs.				

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 2 novembre 2022

Courriers reçus à ce jour :

Bresse Foot01 : rencontre U18 D2 poule C du 5 novembre 15h30 au **stade de la Besace à ST ETIENNE/REYS.**

Calendrier U15 phase 2 sur site ce soir.

Calendrier U18 phase 2 sur site le 7 novembre.

Début phase 2 le samedi 12 novembre.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 2 novembre 2022

Courriers :

Belley Cs : demande modification rencontre seniors à 8 poule B au 5 novembre.

Valserine Fc : demande modification rencontre seniors à 8 poule B.

En raison de la Coupe Laurafoot ce week-end les rencontres suivantes sont reportées :

Essor Bresse Saône 1 – Bresse Nord Fc 1 au 19 novembre.

Mille Etangs Sc 1 – Lagnieu Cs 1 au 27 novembre.

Pensez à anticiper vos modifications de rencontre, les matchs sont programmés toutes les 2 semaines

Vous pouvez reporter d'une semaine, accord lors de la réunion plénière.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

Compétition :	Senior à 8	Poule :	B	N° de match :	25131948
Rencontre :	Belley Cs - Béon Cs				
Initialement prévu le :	29/10/2022	Heure :	18h00	Terrain :	Stade G. COIFFET à BELLEY
Aura lieu le :	05/11/2022	Heure :	18h00	Terrain :	Stade G. COIFFET à BELLEY
Commentaire :	Demande de modification de rencontre validée par les 2 clubs.				

Compétition :	Senior à 8	Poule :	B	N° de match :	25131946
Rencontre :	Valserine Fc 1 - St Denis Bugéy Ambutrix Fc 1				
Initialement prévu le :	30/10/2022	Heure :	00h00	Terrain :	Stade R. PETIT à BELLEGARDE
Aura lieu le :	06/11/2022	Heure :	13h30	Terrain :	Stade R. PETIT à BELLEGARDE
Commentaire :					

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

RESULTATS CERTIFICATION CFF1/CFF2/CFF3 du 01 novembre 2022

Stagiaire	Diplôme	Passage Pédagogique	Rapport de Stage	Résultat
GARCIA Thomas	CFF1	Déjà validé		Refusé
IHNANE Othman	CFF1	Déjà validé		Admis
DIAS Lucas	CFF2			Refusé
BEN RAHMOUN Mohamed	CFF2	Absent	Absent	Refusé
CHOMEL Quentin	CFF3			Refusé
AMAZIN Mohamed	CFF3			Refusé
ZAHIR Moulay	CFF3		Déjà validé	Refusé
JOLY Jean Christophe	CFF3		Déjà validé	Admis

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)
et dans le PV .

U13

Championnat U13

Le calendrier U13 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U13)

Attention : Celui-ci a été modifié suite à l'engagement d'une équipe 5 de Plastics Vallée en D4.

Poules concernées :

Poule P : Plastics Vallée 5 remplace Montréal 4.

Poule X : Montréal 4 remplace l'Exempt.

Poule H : Plastics Vallée 3 remplace Bourg Fo 1.

Poule I : Bourg FO 1 remplace Plastics Vallée 3.

Modifications

Poule L :

Journée du 19 Novembre 2022 : Mille Etangs 1 reçoit Ain Sud Foot 4 à Ambérieux en Dombes à 13 h 30.

Poule T

Journée du 5 Novembre 2022 : Misérieux Trévoux 3 reçoit Mille Etangs 3 à Trévoux à 13 h 30.

Journée du 19 Novembre 2022 : Mille Etangs 2 reçoit Misérieux Trévoux 3 à Ambérieux en Dombes à 13 h 30.

Le championnat se déroulera en 3 phases :

1^{ère} Phase en plateaux de 3 équipes

2^e Phase en matches secs uniquement matches « Aller » Début le 5 Novembre 2022

3^e Phase poules de 6 en matches « Aller – Retour »

Saisie des résultats : Feuille de match informatisée

Début des rencontres : 13 h 30 sauf à :

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) à 14 heures

Polliat (Bressans FC) à 14 heures

Attignat à 14 heures

Feillens Essor Bresse Saône 3 à 14 heures

Essor Bresse Saône 6 Fém à 13 heures

St Martin du Mont à 13 heures

Festival U13

Qualifiés pour la finale Départementale du 1^{er} Avril 2023 qui se déroulera à Izernore :

Plateau 1 : Misérieux Trévoux et Valserine

Plateau 2 : Plastics Vallée et Thoissey

Plateau 3 : Bourg en Bresse Péronnas 01 et Centre Dombes

Plateau 4 : Viriat et Belley CS

Plateau 5 : Ain Sud Foot et Veyle Saône

Plateau 6 : Montréal et Bresse Foot

Plateau 7 : Bourg Sud et Lagnieu

Plateau 8 : Replonges et Jassans Frans

Feuille de match manquante : amende 9 €

Plateau du 15 Octobre 2022 : Jassans Frans

U11

[Championnat U11 2022/2023](#)

Le calendrier U11 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U11

Attention : Celui-ci a été modifié le 2 Novembre 2022.

Poules concernées :

Poule A : Exempt 1 remplace Valserine 2.

Journée du 26 Novembre 2022 : Valserine 1 reçoit Plastics Vallée 1 et Montréal 1 à Bellegarde à 10 heures

Journée du 10 Décembre 2022 : Veyle Vieux Jonc reçoit Montréal 1 à St André / Vieux Jonc à 10 heures.

Poule D : Valserine 2 remplace l'exempt.

Journée du 10 Décembre 2022 : Valserine 2 reçoit Plastics Vallée 2 et Veyziat 2 à Châtillon en Michaille à 10 heures.

Poule F : Exempt 1 remplace St Maurice de Gourdans 2

Journée du 19 Novembre 2022 : Ain Sud Foot 3 reçoit Jassans Frans 3 à St Maurice de Beynost à 10 heures.

Poule G : St Cyr 1 remplace l'Exempt.

Journée du 19 Novembre : St Cyr 1 reçoit Veyle Saône 2 et Bâgé 1 à St Cyr / Menthon à 10 heures.

Poule J : Exempt 1 remplace Serrières Villebois 1

Journée du 12 Novembre 2022 : Colomieu Peyrieu 1 reçoit Culoz Grand Colombier 2 à Peyrieu à 10 heures.

Journée du 19 Novembre 2022 : Belley Cs 3 reçoit Ambérieu FC 2 à Belley à 10 heures.

Poule K : Serrières remplace Exempt 1.

Journée du 3 Décembre 2022: Serrières Villebois 2 reçoit Châtillon la Palud 2 et Ambérieu FC 3 à 10 heures.

Poule L : St Maurice de Gourdans 2 remplace l'Exempt.

Journée du 12 Novembre : St Maurice de Gourdans 2 reçoit Bressolles 2 et Plaine de l'Ain US 3 à St Maurice de Gourdans à 10 heures.

Poule O : Exempt 1 remplace St Cyr 1.

Journée du 12 Novembre 2022 : Trois Rivières 2 reçoit Dombes Bresse 3 à Montmerle à 10 heures.

Journée du 19 Novembre 2022 : St Laurent 1 reçoit Veyle Saône 3 à St Laurent à 10 heures.

Poule Q : Changements dans les lieux

Journée du 19 Novembre 2022 : Marboz 2 reçoit Curtafond 2 et Bressans FC 4 à Marboz à 10 heures.

Journée du 26 Novembre : Plaine Tonique 3 reçoit Marboz 2 et Bresse Foot 2 à Montrevel à 10 heures (Moulin Neuf)

Journée du 3 Décembre 2022 : Foissiat Etrez reçoit Cormoz St Nizier 1 et Marboz 2 à Etrez à 10 heures.

Journée du 10 Décembre 2022 : Bressans FC 4 reçoit Foissiat Etrez 1 et Plaine Tonique 3 à Polliat à 10 heures.

Poule R : Attignat 3 remplace l'Exempt.

Journée du 3 Décembre 2022 : Attignat 3 reçoit Bourg Sud 3 et OL Sud Revermont 3 à Attignat à 10 heures.

Puis plus tard

- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U11)

Le championnat U11 se déroulera en plateaux de 3 équipes toute la saison (poules de 8, 9 ou 12 équipes). Début le samedi 17 Septembre 2022.

Saisie des résultats : Saisir les 3 résultats sur Footclubs et scanner la feuille de match qu'une seule fois.

U9

[Championnat U9 2022/2023](#)

Le calendrier U9 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U9
Puis plus tard
- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U9)

Saisie des résultats : Saisir **un seul résultat** sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

U7

[Championnat U7 2022/2023](#)

Merci de nous envoyer vos calendriers U7 dès que les calendriers U11 et U9 seront parus.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U7
Puis plus tard si nous recevons vos calendriers
- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U7)

Saisie des résultats : Saisir un seul résultat sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Mionnay : NNI 012480101

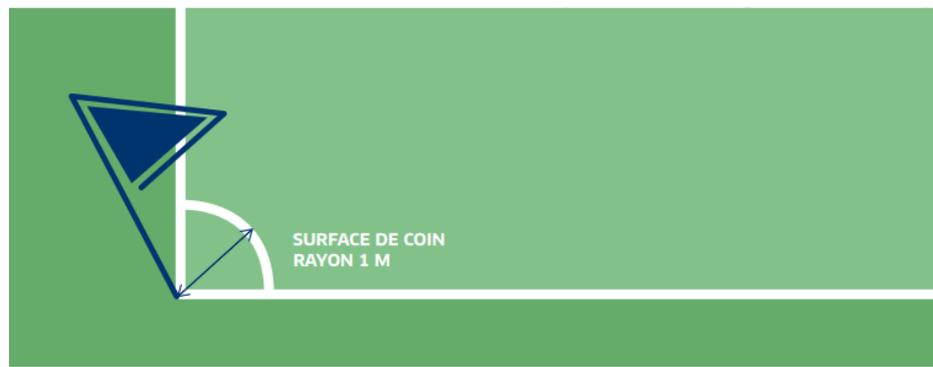
Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification de l'éclairage du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 vérifiée le 05 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS. Attente de classement par la ligue.
- Vérification des éclairages du stade de Miribel NNI 011490102 vérifiés le 12 octobre 2022 - rapport à rédiger par la CDTIS (attente de complément d'informations de la part du propriétaire de l'installation)
- Vérification de l'éclairage du stade de Bresse Vallons (Etrez) NNI 011630201 le 27 octobre 2022 – rapport à rédiger par la CDTIS (attente d'un visa de la part du propriétaire de l'installation)
- Vérification des stades de Chatillon La Palud le 26 octobre 2022 NNI 010920101 et NNI 010920102 :
 - NNI 010920101 : classement au niveau T5 jusqu'au 08/04/2029
 - NNI 010920102 : classement au niveau T7 jusqu'au 08/04/2029
- Vérification de l'installation de Saint Martin du Fresne NNI 013730101 le 10 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade de Foissiat NNI 011630101 le 27 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Bénigne NNI 013370101 le 20 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 le 20 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS -attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Trivier sur Moignans NNI 013891001 le 28 octobre 2022 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 28/10/2024
- Vérification de l'éclairage du stade de Servas NNI014050101 le 31 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue
- Vérification des éclairages des stades de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101 et NNI 013780102 le 02 novembre 2022 – rapport à rédiger par la CDTIS
- Vérification de l'installation d'Anglefort NNI 010100101 le 29 octobre 2022 -rapport à rédiger par la CDTIS
- Vérification des installations et des éclairages des stades de Belley NNI 010340101 et NNI 010340201 le 29 octobre 2022 - rapport à rédiger par la CDTIS

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Vérification de l'éclairage du stade de Dompierre sur Veyle NNI 011450101
- Vérification de l'éclairage du stade de Savigneux NNI 013980101
- Vérification de l'éclairage du stade de Villars les Dombes NNI 014430102
- Vérification des éclairages des stades de Lagnieu NNI 012020101 et 012020102
- Vérification de l'installation de Priay NNI 013140101

Informations réglementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET